

## Conditions et Modalités d'inscription aux stages

**Toute inscription à un stage vaut acceptation des conditions et modalités exprimées ci-après.**

### PRÉREQUIS

Tous les stages ne sont pas accessibles aux débutants, veuillez vous en assurer auprès de l'équipe administrative de l'association.

### MATÉRIEL

Il peut être demandé au stagiaire d'apporter une liste de matériel pour les besoins du stage. Elle sera jointe à la convocation.

### INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DU STAGE

L'inscription aux stages implique nécessairement une adhésion à l'association pour l'année concernée, valable de septembre à août.

- Vous pouvez régler la totalité du stage par chèque, virement ou espèces.

- Si vous réglez en plusieurs chèques, ils seront donnés en une fois au moment du règlement et les encaissements seront échelonnés.

Toute inscription ne sera définitive qu'à partir du règlement effectué en totalité.

### RESPONSABILITÉ

Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle ou professionnelle le couvre en cas d'accident durant le stage.

### ANNULATION

L'association se réserve le droit d'annuler le stage en cas d'inscriptions insuffisantes au moins 10 jours avant le stage, le stage sera reporté ou remboursé. Sauf dans une situation de complication majeure de dernière minute qui ne remplirait pas les conditions d'accueil et de sécurité minimum des stagiaires (accident, conditions climatiques exceptionnelles, dégâts dans l'atelier, pandémie...) dans ce cas, le stage pourra être annulé sur le champ, et le stage sera reporté ou remboursé.

### DÉSISTEMENT ET RÉTRACTATION

Si le désistement du stagiaire intervient jusqu'à 2 mois avant le début du stage, le remboursement sera intégral sans justificatifs moins les frais administratifs qui s'élèvent à 40€ et l'adhésion à l'association qui est conservée.

Si le désistement intervient entre 2 mois et 15 jours calendaires avant le début du stage, le remboursement partiel (à hauteur de 75%) aura lieu uniquement sur raisons majeures telles que : accident, maladie grave du stagiaire, intervention chirurgicale du stagiaire (sur justificatifs). Tout autre raison sera étudiée sur demande écrite par le conseil d'administration.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le début du stage, il n'y aura pas de remboursement possible. Vous avez la possibilité de trouver un remplaçant qui remplit les conditions requises pour le stage.

### DROIT A L'IMAGE, DROIT D'AUTEUR et LOI RGPD

Tout participant à un stage consent par défaut à ce que des photos ou vidéos puissent être réalisées dans le cadre du stage sans qu'il soit besoin de demander une autorisation particulière. Ces images pourront être diffusées sur les supports de communication de l'association.

Toute demande concernant le droit à l'image s'exerce auprès du secrétariat.

Les données à caractère personnelles (nom, adresse, coordonnées téléphoniques, mail, ...etc) que l'association recueille, concerne le bon fonctionnement de l'association. Ces données ne peuvent en aucun cas être communiquées ou cédées à un tiers, ou utilisées à d'autres fins, sans l'autorisation de la personne concernée.

Ces données peuvent être conservées par l'association sans limite de durée.

Les droits d'information, d'opposition, d'accès et de rectification s'exercent auprès du secrétariat.

### SUITE DU STAGE

Les pièces réalisées nécessitent un temps de séchage et de cuisson plus ou moins long selon le volume de la pièce et les impératifs de l'atelier.

Nous vous informerons dès que votre pièce sera cuite. Vous pourrez venir la chercher aux horaires d'ouverture. (Prévoir une caisse ou un carton avec de l'emballage mousse, papier bulle, journaux, ...)